

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**PROCES VERBAL**

**DE LA 49<sup>eme</sup> SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 DECEMBRE 2019**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Retrait des fonctions d'Adjointe à Mme Nicole MULLER-BECKER**
- 2. Désignation de délégués dans des organismes extérieurs en remplacement de Mme Nicole MULLER-BECKER**

*Par convocation en date du 10 décembre 2019, Monsieur Céleste LETT, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 16 décembre 2019, à partir de 18h00, pour sa 49<sup>eme</sup> séance plénière.*

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les Adjointes : ZINGRAFF Marc, STEINER Sébastien Jean, HECKEL Christiane, CUNAT Jean-Claude, MULLER-BECKER, SCHWARTZ Jean-Marc, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, DIDOT Carole, PEIFFER Denis,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux LEGERON Chantal, NILLES Denis, MARX Jacques, CORDARY Evelyne, BUCHHEIT Arsène, FISCHER Jean-William, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LECLERC Nathalie, LIMBACH Dominique, VILHEM-MASSING Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, DOLLE Luc, BEDE-VÖLKER Stéphanie, JUNG Sébastien, YILDIZ Leyla, LAVAL Audrey, LAMPERT Anne-Sophie, BAUER Eric, SANITATE Pascal, BECKERICH Nicole, THINNES Corinne

Etait excusée : Madame Caroline FUHRMANN

Etaient non excusés : Madame Florence GIANNETTI, Monsieur Jean-Philippe SCHWARTZ

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs MONTAIGNE, Directeur Général des Services, ALBERTUS, Responsable du Service des Sports, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, BITSCH, Responsable du Service Communication, BORN du service EMOP, CHAMPON, Responsable du Service Jeunesse et Vie Associative, DEDDOUCHE, Responsable du Service des Finances, EBERHART, Directeur des Services Techniques, FIORETTO Thomas, Responsable du Service des Marchés Publics, GANAYE, Directeur du Conservatoire, GROSSMANN, Responsable du Centre Technique Municipal, HEMMERT, Conservateur des Archives Municipales, HENNECON, Directrice des Ressources Humaines, KACED, Responsable du Service Démocratie Participative, KALIS, Directrice Générale Adjointe des Services, KIEFFER, Directrice des Musées, LARCHER, Responsable de la Police Municipale, ROHR Alain, Responsable du Service des Espaces Verts, KREBS Christiane, Responsable du Service Circulation/Réglementation, ROHR Yves, Responsable du Service Etat-Civil/Population, YILMAZ, Responsable du Service Politique de la Ville, CAHN, Manager du centre-ville, GIORGIEVIC, de la Direction Générale des Services.

M. KIRCHMANN, Directeur de Cabinet,

M. CESTER, Trésorier Principal Municipal

-----

## 1. Retrait des fonctions d'Adjointe à Mme Nicole MULLER-BECKER

*Monsieur le Maire explique les circonstances particulières de convocation de ce conseil municipal, dans les délais légaux normaux : pour lui, c'est une démarche pénible qui fait suite au retrait de délégations qu'il a décidé il y a une semaine à son adjointe Nicole MULLER-BECKER. Le CGCT prévoit alors que le conseil municipal doit être convoqué sans délai pour statuer sur le retrait ou le maintien des fonctions d'adjoint.*

*Monsieur le Maire rappelle un peu d'histoire : « autrefois quand le Maire faisait un retrait de délégations, comme Robert Pax l'a fait à trois adjoints (Utzschneider, Gubelmann, Tournebize), ces adjoints gardaient le titre d'adjoint mais n'exerçaient plus les délégations. Les textes prévoyaient que le Maire devait démissionner pour enlever le titre d'adjoint, ce que Robert Pax a fait au printemps 1992. Les conseillers l'ont réélu Maire, puis ont réélu les adjoints.*

*Les nouveaux textes prévoient une procédure différente : c'est le conseil municipal qui vote directement sur le maintien ou non de ces fonctions. »*

*Après 19 ans comme Maire et avec différents groupes de la majorité, sans aucune turbulence au sein des groupes, le Maire exprime qu'il aurait préféré terminer son mandat différemment.*

*« Mais en politique, les règles et la déontologie font que lorsqu'un adjoint ou un conseiller délégué ne respecte plus la solidarité du groupe, lorsqu'un adjoint dit lui-même « s'être éloigné du Maire », lorsque l'adjoint dit que « sur ces dossiers, il y a eu des fissures, des chemins différents », alors le Maire doit constater cette attitude qui nuit à la solidarité du groupe, met en cause le bon fonctionnement des services, crée un malaise.*

*Alors qu'on soit à 3 mois ou 2 ans des élections, le Maire doit prendre la décision qui s'impose. Et à ceux qui disent que le Maire était dans la même situation il y a 20 ans, il faut répondre que ce n'était pas une situation comparable : quand avec M. Buchheit en 2000 nous avons démissionné, ce n'était pas une démission liée à une ambition de l'un des deux, mais c'était une démission qui faisait suite à une longue période de dissensions avec mon prédécesseur malgré une relation apaisée les dernières années. Mais la difficulté à travailler ensemble était telle que nous avons eu cette dignité de démissionner.*

*Aujourd'hui, l'adjointe Nicole MULLER-BECKER ne cessait de dire « nous avons bien travaillé ensemble », mais j'ai l'impression que c'est aujourd'hui l'ambition qui fait trouver tous les défauts au Maire. On a le droit d'avoir de l'ambition, mais il faut qu'elle s'exprime dignement. Donc si on dit « je me suis éloignée », l'éloignement doit se concrétiser par une démission. Cette démission n'étant pas venue, j'en ai tiré les conséquences. »*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal de retirer les fonctions d'adjointe à Mme MULLER-BECKER.*

*Monsieur le Maire invite ceux qui le souhaitent à prendre la parole.*

*Madame MULLER-BECKER indique qu'elle prend acte de la décision du Maire de lui retirer ses délégations. Elle exprime sa volonté et sa fierté d'avoir servi quotidiennement les sarregueminois et sarregueminoises, et confirme que la route et l'histoire commune avec le Maire s'arrête ici, et qu'elle travaillera toujours et encore avec conviction dans une nouvelle aventure pour le territoire.*

*Monsieur CUNAT précise que le Maire a pris cette décision après avis de tout le groupe d'élus majoritaire, qui a confirmé la nécessité de cette décision pour poursuivre autour du candidat soutenu Marc ZINGRAFF. « Les seuls juges seront les sarregueminois ».*

*Monsieur ZINGRAFF exprime la tristesse d'en être arrivé là malgré le temps long, les mains tendues et les tentatives de dialogue. « C'est surtout dommage sur le plan humain ».*

*Monsieur le Maire complète : « cette fin de mandat aurait pu se terminer autrement, cela fait plusieurs mois que je fais semblant de ne pas entendre et de ne pas voir, mais devant l'insistance de mes colistiers qui se sentaient tous floués, que j'ai tous consultés individuellement, j'ai pris cette décision.*

*Toute ambition est louable mais elle doit être claire et digne, on ne peut pas être dedans et dehors en même temps. Demain, on doit pouvoir continuer de se regarder, je le dis dans un esprit d'apaisement car cette situation me pèse. Nicole, tu avais dit que tu viendrais parler au Maire, mais tu ne l'as jamais fait, à aucun moment. »*

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu la délibération du 30 mars 2014 élisant Mme Nicole MULLER-BECKER comme 5<sup>ème</sup> Adjointe

Vu l'arrêté municipal du 10 décembre 2019, par lequel le Maire a procédé au retrait total des délégations de Mme Nicole MULLER-BECKER,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjoints, stipulant que « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Vu l'arrêté municipal du 10 décembre 2019, par lequel le Maire a attribué ces délégations à d'autres Adjoints,

### **Décide sous 3 abstentions**

- de retirer les fonctions d'Adjointe à Mme Nicole MULLER-BECKER ;
- de laisser vacant ce poste d'Adjoint jusqu'à la fin du mandat ;
- de laisser inchangées les indemnités versées aux Adjoints.

## **2. Désignation de délégués dans des organismes extérieurs en remplacement de Mme Nicole MULLER-BECKER**

*Monsieur le Maire explique qu'il convient de remplacer Mme MULLER-BECKER dans différentes instances extérieures.*

*Il précise que le mandat de conseiller communautaire de Mme MULLER-BECKER reste inchangé puisqu'il s'agit d'un suffrage quasi direct, fléché lors du vote par les Sarregueminois, et que sur sa recommandation, les représentations de la CASC aux organismes extérieurs resteront inchangés.*

*Monsieur le Maire propose :*

*Monsieur Jean-Marc Schwartz à l'association Saar-Moselle*

*Madame Heymes-Muhr à l'Institution Ste Chrétienne*

*Monsieur Zingraff à l'AFUL Carré Louvain*

*Madame Heckel au CTP et CHSCT de la ville et du CCAS*

*Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au vote à main levée.*

*Le Conseil Municipal,*

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu la délibération du 14 avril 2014 désignant Mme Nicole MULLER-BECKER comme déléguée au sein de plusieurs organismes extérieurs,

Vu l'arrêté municipal du 10 décembre 2019, par lequel le Maire a procédé au retrait total des délégations de Mme Nicole MULLER-BECKER,

Vu la précédente délibération du 16 décembre 2019 retirant les fonctions d'Adjointe à Mme Nicole MULLER-BECKER,

### **Décide sous 1 abstention**

- de procéder au remplacement de Mme Nicole MULLER-BECKER au sein d'organismes extérieurs comme suit :
  - o Association Saar-Moselle : par Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ ;
  - o Institution Sainte Chrétienne : par Madame Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ;
  - o Association AFUL Carré Louvain : par Monsieur Marc ZINGRAFF ;
  - o Comité Technique et du CHSCT de la Ville et du CCAS : par Madame Christiane HECKEL.

### **Communication**

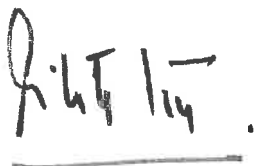
Monsieur le Maire fait lecture à voix haute des dernières lignes de l'édito du numéro de Reflets en cours de distribution.

### **Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 16 décembre 2019**

1. Retrait des fonctions d'Adjointe à Mme Nicole MULLER-BECKER
2. Désignation de délégués dans des organismes extérieurs en remplacement de Mme Nicole MULLER-BECKER

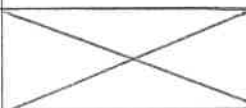
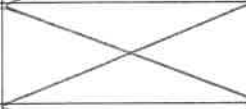
**Le Maire**  
**Céleste LETT**

**La Secrétaire**  
**Anne-Sophie LAMPERT**



Céleste Lett

**Les Conseillers présents,**

<b>ZINGRAFF Marc</b>		<b>LECLERC Nathalie</b>	
<b>STEINER Jean</b>		<b>LIMBACH Dominique</b>	
<b>HECKEL Christiane</b>		<b>VILHEM-MASSING Dominique</b>	
<b>CUNAT Jean Claude</b>		<b>GROUSELLE Marie-Catherine</b>	
<b>MULLER-BECKER Nicole</b>		<b>DOLLE Luc</b>	
<b>SCHWARTZ Jean- Marc</b>		<b>BÉDÉ-VÖLKER Stéphanie</b>	
<b>HENNARD Armand</b>		<b>JUNG Sébastien</b>	
<b>NICKLAUS Bernadette</b>		<b>YILDIZ Leyla</b>	
<b>DIDIOT Carole</b>		<b>LAVAL Audrey</b>	
<b>PEIFFER Denis</b>		<b>LAMPERT Anne-Sophie</b>	
<b>LEGERON Chantal</b>		<b>BAUER Eric</b>	
<b>NILLES Denis</b>		<b>SANITATE Pascal</b>	
<b>MARX Jacques</b>		<b>GIANNETTI Florence</b>	
<b>CORDARY Evelyne</b>		<b>FUHRMANN Caroline</b>	
<b>BUCHHEIT Arsène</b>		<b>SCHWARTZ Jean-Philippe</b>	
<b>FISCHER Jean-William</b>		<b>BECKERICH Nicole</b>	
<b>HEYMES-MUHR Marie-Thérèse</b>		<b>THINNES Corinne</b>	